

NOTE SUR LES MESURES DE PRESERVATION

Lors de la conception du projet

- ✓ Implantation de la gare de départ choisie sur le parking de la gare SNCF du Fayet ; dans un environnement déjà urbanisé et de façon à privilégier les échanges multimodaux (trains, bus, voiture, vélo, ...)
- ✓ Configuration de la ligne de façon à minimiser le nombre de pylône
- ✓ Configuration de la ligne de façon à ce qu'aucun terrassement (autre que pour la construction des pylônes) ne soit nécessaire, notamment en prenant le parti de survoler la ligne HTA croisée par la télécabine
- ✓ Configuration de la ligne suffisamment haute pour ne pas défricher la portée P8-P9 située au niveau des thermes de St Gervais afin de préserver au maximum la forêt.
- ✓ Implantation de la gare d'arrivée choisie sur le parking du Neyret, dans un environnement déjà urbanisé, en connexion avec l'appareil de 2nd niveau permettant d'accéder au Bettex.

Lors de la réalisation du projet

- ✓ L'accès au chantier sera réalisé par les pistes de chantier existantes ; des accès piétons complémentaires seront à créer pour l'accès à certains pylônes, mais cette création sera réalisée sans défrichage ni terrassement.
- ✓ En ligne, lorsque les accès par piste seront impossibles et afin de minimiser les risques de détérioration du milieu naturel, l'hélicoptère sera utilisé pour la répartition du matériel et des matériaux de génie civil.
- ✓ Le montage des éléments mécaniques sera effectué de la même façon.
- ✓ En fin de chantier, les terres extraites seront régaliées et un nettoyage méticuleux sera effectué et les parties dégradées seront réhabilitées.
- ✓ Nettoyage complet du site et réutilisation dans la station des matériaux en excès.
- ✓ Les préconisations de l'Etude d'Impact relative aux espèces et aux spécimens protégés mis en évidence autour du projet seront respectées, et notamment lors de l'implantation avec le constructeur.

Autres documents à consulter

- ✓ Pièce "i" : Note sur les Risques Naturels
- ✓ Pièce "j" : Etude d'impact